

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [isabelle-blais-csdufer-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/626b17df956b0ad123a40446>

Date d'obtention : 2025-09-05 14:12:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord évaluer la situation sans dépasser notre mandas. La situation doit avoir des répercussions à l'école pour que nous puissions intervenir. Une situation en dehors de l'école pourrait être référer aux services policiers.

La cueillette d'information est essentiel pour pouvoir démarrer un protocole. Nous ouvrons le protocole avec des rencontres des jeunes impliqués dans la situation, saisi de l'appareil électronique lorsque possible. Suite au protocole, le service de police prend le relais ou il y aura soit une rencontre et remise de l'appareil électronique lorsqu'il n'y a pas de malveillance, soit une enquête et une intervention judiciaire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il ne faut pas minimiser ni dramatisé la situation. Chaque situation est unique et notre rôle est de recueillir l'information pour ensuite avisé le service de police. Nous devons agir avec délicatesse et prudence lors de nos rencontres avec les jeunes. Il est important d'évaluer si la situation requiert bel et bien un protocole, comme la situation ou la photo est en costume de bain donc pas de la pornographie ou si la situation ne se répercute pas à l'école comme c'était le cas au départ avec les deux jeunes hommes. Notre rôle est également d'évaluer si la situation implique de la malveillance ou pas comme dans la situation ou deux jeunes échange une photo de façon consensuel.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il y a un enjeu en terme de rapidité d'intervention quand nous voulons éviter que les images délicates se propagent. Nous avons aussi un enjeu comme intervenant dans notre lien de confiance avec les élèves. Lorsque nous référons une situation au service de police, il y a toujours la possibilité que les jeunes ne veulent plus venir se confier à nous. Il est donc primordiale que les jeunes sachent que nous agissons dans le but de les protéger et non de leur nuire.